



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1990-1991

---

8 FEVRIER 1991

---

## PROJET DE DECRET

PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION RELATIF  
A L'EXERCICE CONJOINT DE COMPETENCES  
PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA REGION WALLONNE,  
CONCLU A NAMUR LE 17 NOVEMBRE 1990<sup>(1)</sup>

---

## AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. MONFILS ET CONSORTS

---

---

<sup>(1)</sup> Voir Doc. Conseil 171 (1990-1991) n°s 1 et 2.

A l'article 3 :

Remplacer l'article 3 du décret par la disposition suivante :

« Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge* ».

*Justification*

La rétroaction ne s'impose pas et risque par ailleurs de créer des problèmes techniques.

Ph. MONFILS.  
J. DELRUELLE-GHOBERT.  
A. BERTOUILLE.